

2 - LA CHARTE DÉPARTEMENTALE DU RÉSEAU DES PDN33 (À REMPLIR, SIGNER ET RENVOYER)

Cette charte est extraite de la Charte nationale des Promeneurs du net.

Article 1. Renforcer la présence éducative sur Internet via la démarche « Promeneurs du Net »

Cette démarche fait écho à une démarche initiée en Suède et partant du constat que si les adultes, professionnels de la jeunesse, éducateurs, animateurs et tous ceux travaillant en lien avec les jeunes sont bien présents dans les différents espaces qu'ils fréquentent (école, espaces éducatifs...), ils ne le sont pas forcément dans la « rue numérique ».

Les Promeneurs du Net interviennent au titre des missions relatives au poste qu'ils occupent. Même si les modalités de mise en relation avec les jeunes changent, il ne s'agit pas de remplacer le face-à-face dans les structures.

L'objectif est avant tout de maintenir la relation avec les jeunes dans la vie physique. La présence en ligne permet d'enrichir ces modalités d'intervention et de poursuivre les actions éducatives sur tous les territoires où évoluent les jeunes.

Article 2. Les acteurs de la démarche

Les Promeneurs du Net sont des professionnels issus de différentes structures du secteur éducatif, socio-culturel, médico-social, de l'animation ou de la médiation qui interviennent auprès des jeunes sur les territoires. Tous les acteurs de la jeunesse sont susceptibles d'être concernés par cette présence éducative sur Internet et sont, à ce titre, régis par la présente charte des Promeneurs du Net.

Article 3. Les missions du Promeneur du net

Les structures signant la charte s'engagent à missionner un ou plusieurs de leurs professionnels pour des actions de présence éducative sur Internet, plusieurs heures par semaine. Cette présence éducative peut s'exercer sur les réseaux sociaux, les forums, les « chats », les blogs, les jeux vidéo et tous les outils numériques utilisés par les jeunes et les familles.

Chaque Promeneur du Net possède un compte professionnel (« profil individuel ») sur un réseau social devant contenir a minima les informations suivantes :

- le prénom du/ de la PDN et le nom de sa structure
- une photo personnelle ou à défaut un avatar ressemblant
- les précisions sur sa démarche PDN
- les modalités d'entrée en relation avec le/la PDN ;

Parallèlement à ses missions habituelles, chaque PDN consacre plusieurs heures par semaine pour aller à la rencontre des jeunes et parfois de leurs familles, afin de les accompagner dans la « rue numérique ».

Le PDN s'engage à :

- assurer une présence éducative régulière sur Internet, intégrée à son temps de travail et adaptée aux horaires de sa structure ;
- participer aux temps de coordination dédiés, au sein du réseau départemental (rencontres, formations, analyse des pratiques, par exemple) au moins une fois dans l'année ;
- participer aux animations collectives et/ou événementielles liées au réseau départemental des Promeneurs du Net.

En cas de non-respect d'un de ses engagements, le PDN se verra exclu du dispositif par une décision officielle et concertée du comité de pilotage. Cette décision sera notifiée à la structure dont dépend le PDN.

En cas de non respect par les jeunes des valeurs précisées à l'article 6, les cas les plus graves pourront faire l'objet de signalements aux autorités compétentes.

La structure signataire de la présente charte PDN33 s'engage à :

- Intégrer son projet de présence éducative sur Internet à la politique jeunesse de sa structure voire de son territoire d'implantation.
- Décliner la notion de présence éducative sur Internet dans le projet social, éducatif et/ou pédagogique de la structure employant le Promeneur du Net
- Respecter la charte départementale intégrée au présent document.
- Veiller à ce que le Promeneur du Net, désigné en son sein, respecte les engagements pris dans le présent document.
- Permettre au Promeneur du Net d'exercer cette fonction dans de bonnes conditions matérielles (équipement, connexion internet, temps dédié...).
- Intégrer au mieux la présence éducative sur Internet dans les activités et le rythme de la structure et de l'équipe, en attribuant un volume d'heures hebdomadaires dédié à l'activité en ligne.
- Permettre au Promeneur du Net de participer aux rencontres, réunions, formations organisées dans le cadre du réseau local et du réseau départemental Promeneurs du Net au moins une fois dans l'année.
- Communiquer sur le dispositif auprès de son public et de ses partenaires.

La structure en charge de la coordination des PDN33 s'engage à :

- Proposer et organiser des actions de formation et de rencontre du réseau selon un planning semestriel,
- Assurer le lien entre les PDN et les instances de gouvernance du projet (comité de pilotage et comité technique),
- Apporter des réponses aux questions que les PDN se posent sur leurs missions de PDN, via mail ou téléphone,
- Concevoir et diffuser des ressources utiles à l'exercice des missions des PDN,
- Animer les rencontres de réseau, en faire les compte-rendu,
- Construire et mettre en oeuvre la concertation régulière des PDN pour adapter les ressources et formations à leurs besoins,
- Produire les éléments facilitateurs pour la réalisation de leurs missions et son évaluation

Article 4. Connaissances et compétences

Afin de mener à bien ses missions, le Promeneur du Net doit volontairement intégrer les outils numériques à sa pratique professionnelle et se situer dans une démarche d'adaptation aux nouvelles modalités relationnelles de communication.

Le PDN doit notamment être en capacité de posséder :

- une bonne culture des technologies de l'information et de la communication, et de leurs usages ;
- une connaissance des principales règles de droit, de sécurité et de civilité sur Internet.

Il doit également savoir adapter son intervention en fonction de son métier, de sa fonction, de ses missions et communiquer ce cadre aux jeunes et aux parents. Les actions de formation du réseau pourront l'y aider.

Article 5. Animation et pilotage

Le dispositif Promeneurs du net 33 est piloté par les Institutions engagées dans le Schéma Départemental Jeunesse de la Gironde : la Caisse d'Allocations Familiales, le Service Départemental de la Jeunesse, de l'Engagement et des Sports de l'Éducation Nationale, le Département de la Gironde et la Mutualité Sociale Agricole. Les structures qui participent à cette démarche sont retenues par le comité de pilotage et sont accompagnées par une coordination départementale portée par Médias-Cité.

Elles s'engagent à participer au réseau départemental des Promeneurs du Net, et à contribuer au suivi et à l'évaluation de la démarche.

Article 6. Les valeurs

Chaque signataire de la présente charte s'engage à respecter les valeurs de l'animation et de l'éducation en faveur de la jeunesse et de la parentalité, à savoir :

- prendre en compte les individus sans distinctions ni préjugés ;
- favoriser l'accès à l'autonomie et à la socialisation ;
- promouvoir l'apprentissage de la citoyenneté.

Dans le cadre de leurs interventions, les PDN et les utilisateurs s'engagent à respecter les principes fondamentaux suivants :

- respect des valeurs de la République et de la laïcité ;
- respect de la dignité de la personne ;
- interdiction du prosélytisme et de l'incitation à la haine.

Le PDN exerçant ses fonctions dans un but non lucratif, aucune démarche commerciale n'est autorisée.

Le PDN s'engage à ne pas avoir vocation de diffusion philosophique, politique, syndicale ou confessionnelle, et à ne pas exercer de pratique sectaire.

La diffusion de contenus à caractères pédophiles, pornographiques, racistes, négationnistes, injurieux, diffamatoires, obscènes, violents ou portant atteinte au respect de la personne humaine et de sa dignité n'est pas autorisée.

Le PDN exerce dans le respect de ses missions et de l'institution qu'il représente. La présence éducative sur Internet vient en complémentarité des missions dévolues à sa structure et ne se substitue en aucun cas à elles.

Fait à Le : Structure signataire :

Nom, Prénom et signature du représentant de la structure :

Nom-s, Prénom-s et signature-s du ou des Promeneurs du net de la structure :